

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 Septembre 2021**

Date de convocation : 17septembre 2021

Lieu et heure de la réunion : la réunion s'est tenue à la salle du RDC de la mairie de MARSON à 20h30

Présents : Noel VOISIN DIT LACROIX, Danièle MICHEL, Annie WILK, Gérard HERMANT, Karine MUSART, Frédéric BOITEUX, Reine LE LUEL, Jean Philippe LEVEQUE, Anne Françoise VALLERY

Absents excusés : Katia DAUTELLE a donné pouvoir à Karine MUSART
Jérôme MALLET

Désignation du secrétaire de séance : Karine MUSART

1 - Approbation du compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide le compte rendu

2 - Délibération : validation des conventions avec le SIEM pour les travaux de la rue des Vignes et le passage en LED du reste du parc d'éclairage

Le SIEM va procéder aux travaux de remise aux normes de l'éclairage de la rue des vignes ainsi qu'au remplacement des lampes fluo-ballon par des LED sur le restant du parc d'éclairage de la commune. En conséquence, le maire informe le conseil qu'il doit signer 2 conventions avec le SIEM (qui a en charge les travaux) et demande l'autorisation au conseil de signer ces conventions

Rappel des devis : Rue des vignes : 12 136 € HT

Passage en LED : 9 008,72 € HT

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité des présents et du pouvoir

3 - Délibération : location des terres pour la saison 2021/2022

Le maire propose au conseil de reconduire, pour une année supplémentaire, la location en bail précaire des parcelles YA 20 et YB 94 à Mr Christian MOLE pour 5,5 Qx/Ha au prix actualisé suivant les textes en vigueur

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité des présents et du pouvoir

4- Remboursement de frais

Pour Madame Michel : remboursement de l'achat d'un bidon de liquide de refroidissement pour le véhicule utilitaire : 5,99 €

Pour Noel VOISIN : remboursement des frais d'achat de boisson pour le 14 juillet : 84,13 €

Le conseil municipal autorise ces remboursements de frais, à l'unanimité des présents et du pouvoir

5 - Délibération du conseil pour l'assurance statutaire, adhésion au contrat groupe du centre de gestion pour 2022 à 2025

Le maire rappelle que cette assurance prend en charge les salaires des employés communaux en cas de maladie ordinaire, accident du travail, longue maladie, maternité etc

Coût : 5,2 % de la masse salariale pour le personnel CNCARL et 1,35 % pour le personnel IRCANTEC
Le maire propose que la commune renouvelle cette adhésion, ceci est une sécurité financière

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité des présents et du pouvoir

6 - Organisation de la St NICOLAS

La fête de la ST Nicolas aura lieu le 5 Décembre 2021 à la salle des fêtes de Marson

Comme chaque année, un spectacle est offert par la commune. Cette année il sera accompagné d'un espace ludique animé par « les jeux en bois »

Famille rurale offrira un Goûter aux petits et aux grands

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité des présents et du pouvoir cette organisation

7 - Installation d'un défibrillateur à la Salle Des Fêtes

A compter du 01/01/2022 tous les ERP doivent être équipés d'un défibrillateur. La salle des fêtes étant située à moins de 5 mn du défibrillateur de la Mairie, il n'y en aura pas de nouveau à la Salle des fêtes. Par contre un plan de situation du défibrillateur de la mairie sera affiché à l'entrée et le contrat de location sera également mis à jour

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité des présents et du pouvoir

8 - Temps de travail de Madame Magalie GRENET à compter du 1er Janvier 2022 : passage à 28 heures, suppression du poste actuel et création d'un nouveau poste

Actuellement le poste est sur 14h00

Compte tenu de la charge de travail et la préparation de la reprise totale du secrétariat de mairie courant 2022, il est nécessaire de passer ce poste à 28h00 soit 4 jours par semaine

La procédure administrative oblige à supprimer le poste actuel et à en recréer un autre, après validation du comité technique du centre de gestion de la Marne.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité des présents et du pouvoir

9 - Analyse et validation du devis d'aménagement de l'impasse St Jean

La société ALTERA TP propose d'aménager cette impasse pour la somme de 10 368 € TTC.

Cela comprend :

Décaissement

Mise en œuvre de GNT sur 30 cm d'épaisseur

Réalisation d'un gravillonnage bicouche sur la totalité de la surface

L'option pose de bordurette le long de la propriété de Madame GUERIN est également comprise

Réalisation d'un trottoir en enrobé au long de la D1

Le conseil municipal accepte ce devis à l'unanimité des présents et du pouvoir

10 - Aménagement de l'ancienne carrière route de Courtisols

Le maire informe le conseil que la quasi-totalité de cette carrière a été nivelée, le sol travaillé et engazonné par un bénévole qu'il remercie

Cette partie est prête à être aménagée

Le conseil émet l'idée de créer :

Un verger,

Une plantation d'arbres,

Réserver un espace pour planter un arbre à chaque naissance sur la commune

La discussion est encore ouverte à tous

11 - Création d'une aire éducative

La directrice d'école de Marson souhaite créer une aire éducative à proximité de l'école arc en ciel. Le terrain situé en face de l'école, en prolongement des aires de jeux, répondrait au besoin

Le conseil valide ce projet pédagogique, il restera à définir la surface et sa position

Cela remet en cause l'aménagement prévu, il est à revoir totalement ou partiellement

12 - Informations et questions diverses

- La région Grand Est finance à 50 % la pose de caméras de surveillance dans les communes

Le maire demande le ressenti des conseillers sur ce sujet.

A ce jour personne ne voit l'utilité d'un tel projet sur Marson.

- La CCMC et l'assureur CMMA ont signé une convention pour former gratuitement aux gestes de premiers secours 2 personnes par village.

Les volontaires peuvent se rapprocher de la mairie.

- Le maire informe les élus qu'il a de nouveau sollicité les entreprises pour obtenir des devis pour remplacer la chaudière à fuel de la mairie par une pompe à chaleur eau/eau

A ce jour le meilleur devis est de 31 000 € auquel il faudra ajouter la création d'un ou deux puits

L'ADEME a été consultée pour obtenir une subvention.

- Suite à l'audit réalisé par le département sur la circulation à l'intérieur de notre village, la commission voiries, élargie aux membres du conseil qui le souhaitent, se réunira samedi 23 Octobre à 9h00 à la Mairie.

- Plusieurs bénévoles ont réalisé un diaporama sur l'histoire de la commune.

Le conseil réfléchi à la meilleure façon de le présenter aux habitants de la commune et/ ou des environs

Plusieurs axes sont évoqués :

- A l'occasion des vœux

- Une soirée spéciale

- Demander aux concepteurs de commenter en direct ce diaporama

La discussion est ouverte

Prochain conseil le mardi 02 Novembre 2021 à 20h30 dans la salle du rez de chaussée de la Mairie